

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 septembre 2022

Etaient présents : M. FOUILLOUX, Mme GROSROYAT, M. RIVIERE, Mme DE SAEVER, M. BILLARD, M. LAGREZE, Mme HUDRY, M. BADRE, M. FERNANDEZ, M. GUYONDET, Mme GERVIER, M. MAKHLOUF, M. LAFONT, Mme AUBERTIN, M. MONTANARI.

Absents excusés :

Mme LECOMPTE : pouvoir à Mme GROSROYAT

Mme LABRUNIE

Mme CRETTON

Absent(e)(s) :

Mme FAVRE

ORDRE DU JOUR

1°) Ouverture de la séance

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation du compte-rendu du 5 juillet

2°) Administration Générale

- a) Règles de publicité des actes de la collectivité
- b) Approbation du règlement de location de l'Espace de Vaise

3°) Finances – Economie

- a) Etat des factures
- b) Demande de garantie d'emprunt du CDC Habitat – Opération Esprit Village
- c) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ESCO
- d) Restructuration de l'école – Avenant n°1 au lot 7 « Menuiseries Intérieures bois »
- e) Avenant n°1 au MAPA pour le nettoyage des bâtiments communaux
- f) Modification de la délibération D2022_019 pour rectification amplitudes des tranches de tarification de la cantine
- g) Modification du règlement de la cantine
- h) Modification de la délibération D2022_020 pour rectification amplitudes des tranches de tarification du centre de loisirs et intégration de la facturation d'une option
- i) Modification du règlement du centre de loisirs
- j) Espace de Vaise - Modification des tarifs de location
- k) Modification du tarif de location des tables et bancs
- l) Convention d'utilisation de la piscine municipale de Gex pour l'école

4°) Urbanisme

- a) Dossiers vus en commission du 25 juillet
- b) Dossiers acceptés/refusés depuis le 5 juillet
- c) Déclaration(s) d'intention d'aliéner

5°) Travaux, Bâtiments et Voirie

- a) Compte-rendu de commission / informations diverses

6°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

- a) Informations diverses
- b) Procès-verbal du conseil d'école du 5/7/2022

7°) Commission CLAC - Informatique

- a) CLAC : informations diverses
- b) INFORMATIQUE : informations diverses

8°) Affaires sociales et CCAS

- a) Informations diverses

9°) Ecologie – Participation citoyenne

- a) ECOLOGIE : informations diverses
- b) CITOYENNETE : informations diverses

10°) Communauté d'agglomération

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 12/07/2022
- b) Compte rendu des différentes commissions

11°) Questions/informations diverses

La séance est ouverte, il est 19h00.

1°) Ouverture de la séance

- a) Le quorum est atteint, 15 conseillers sont présents.
- b) Monsieur le Maire demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance, Mme Marie GERVIER se propose et est désignée.
- c) Approbation du procès-verbal du 5 juillet : Annick GROSROYAT fait remarquer que ce PV indiquait qu'il fallait 4 agents recenseurs mais précise qu'il en faudra très certainement plus. Le PV est approuvé à l'unanimité.

2°) Administration Générale

- a) **Règles de publicité des actes de la collectivité** : Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservations des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, notamment son article 40 qui fixe l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} juillet 2022, vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, et considérant que la commune de SEGNY est une commune de moins de 3'500 habitants, Monsieur le Maire propose que la publicité des actes concernés, se fasse par affichage papier, sur l'un des panneaux d'affichage extérieurs, à compter du 12 septembre 2022. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- b) **Approbation du règlement de location de l'Espace de Vaise** : Monsieur le Maire informe que l'Espace de Vaise est à nouveau disponible à la location et qu'il y a lieu d'approuver le règlement. Le Conseil accepte à l'unanimité.

3°) Finances - Economie :

- a) **Etat des factures** : M. le Maire explique qu'en raison d'une subvention versée par la CAF pour le Centre de Loisirs, une écriture comptable a dû être faite. Les crédits ont été pris sur le poste des dépenses imprévues. L'état appelle une remarque de Mme HUDRY ; M. FERNANDEZ se charge de vérifier et de lui répondre.
- b) **Demande de garantie d'emprunt du CDC Habitat – Opération Esprit Village** : Cette garantie d'emprunt est sollicitée pour 10 logements et 8 places de stationnement. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- c) **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ESCO** : M. le Maire fait l'historique de l'ESCO ainsi que les modalités de répartition des dépenses relatives aux frais de fonctionnement calculées au prorata du nombre de licenciés pour chaque commune adhérente, soit Echenevex, Segny et Chevry. Cependant, il fait remarquer que les autres licenciés extérieurs à ces 3 communes ne semblent pas payer des cotisations plus élevées. Il explique que cette subvention exceptionnelle est accordée pour aider l'association à mettre en place une section « Féminines ». Le Conseil accepte à l'unanimité.
- d) **Restructuration de l'école – Avenant n°1 au lot 7 « Menuiseries Intérieures bois »** : M. le Maire informe que certains travaux prévus au marché n'ont pas été réalisés, ce qui diminue le montant du marché du lot 7. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- e) **Avenant n°1 au MAPA pour le nettoyage des bâtiments communaux** : M. le Maire informe qu'il y a lieu de modifier le marché relatif au nettoyage des bâtiments communaux étant donné que le modulaire qui accueillait une classe a été supprimé, suite à la livraison de l'extension de l'école. Ce qui diminue également le montant de base du marché. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- f) **Modification de la délibération D2022_019 pour rectification amplitudes des tranches de tarification de la cantine** : quelques modifications d'ordre administratif doivent être apportées à la précédente délibération, concernant les amplitudes de tranches applicables à la tarification. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- g) **Modification du règlement de la cantine** : il y a lieu de modifier le règlement en fonction de la délibération ci-dessus. Le Conseil accepte à l'unanimité.

h) **Modification de la délibération D2022_020 pour rectification amplitudes des tranches de tarification du centre de loisirs et intégration de la facturation d'une option** : quelques modifications d'ordre administratif doivent être apportées à la précédente délibération, concernant les amplitudes de tranches applicables à la tarification, et concernant l'intégration d'un tarif pour le mercredi après-midi avec repas. Le Conseil accepte à l'unanimité.

i) **Modification du règlement du centre de loisirs** : le règlement est modifié en fonction de la délibération ci-dessus. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Espace de Vaise - Modification des tarifs de location : Il est rappelé que l'Espace de Vaise est à nouveau disponible à la location, et M. le Maire propose aux conseillers d'approuver les tarifs de location des différentes salles, applicables dès le 1^{er} janvier 2023. Le Conseil accepte à l'unanimité. Ils se définissent ainsi :

| TARIFS | Salle A | Salle B | Salle C | Salle B+C | Salle E |
|----------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|----------------|
| Segnerands | 55.00€ | 220.00 € | 330.00 € | 440.00 € | 605.00 € |
| Non Résidents | 80.00 € | 330.00 € | 495.00 € | 660.00 € | 900.00 € |
| Conseillers | 27.50 € | 110.00 € | 165.00 € | 220.00 € | 302.50 € |

j) **Modification du tarif de location des tables et bancs** : M. le Maire propose de fixer le tarif pour 1 table + 2 bancs à 5.00 €. Le Conseil accepte à l'unanimité.

k) **Convention d'utilisation de la piscine municipale de Gex pour l'école** : Il est rappelé que l'école utilise la piscine municipale de Gex afin que des cours de natation soient dispensés aux élèves. Une convention est à signer avec la commune de Gex pour l'année scolaire 2022/2023. Le Conseil accepte à l'unanimité.

4°) **Urbanisme** :

a) Dossiers vus en commission des 25/07 et 25/08

● **Déclarations préalables**

- M. UFARTE R., Impasse de la Velle : clim en façade = avis favorable
- M. BENARD Ph. Impasse de la Velle : installation photovoltaïque = avis favorable
- M. LABORY S., Rue des Lys : installation photovoltaïque = avis favorable
- M. EL TELAWI A., Clos de Trevys : mur de clôture = avis défavorable
- M. BELGHARBI L., Impasse des Jasmins : installation photovoltaïque = avis favorable
- M. DJENIDI F., Route Blanche : clôture, portail, panneau solaire = avis favorable

● **Permis de construire**

- /

b) Dossiers acceptés depuis le 5 juillet

● **Déclarations préalables**

- M. TISSEYRE N., Vionnet des Places, pour modifications diverses
- M. AL HADAI N., Impasse des Jasmins, pour rénovation de façades et de clôtures
- M. LABORY S., Rue des Lys, pour installation photovoltaïque
- M. CAMARA S., Rue des Carpières, pour pergola bioclimatique
- M. BENARD Ph., Impasse de la Velle, pour installation photovoltaïque
- M. LECUILLIER L., Rue des Carpières, pour clôture et portail
- M. BELGHARBI L., Impasse des Jasmins, pour installation photovoltaïque

● **Permis de construire**

- CARMILIA CARREFOUR, Chemin des Trevys, pour modification accès sanitaire

● **Dossiers refusés**

- M. UFARTE R., Impasse de la Velle : DP pour clim en façade
- M. EL TELAWI A., Le Clos de Trevys : DP pour mur de clôture

c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner** : 9 déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption.

5°) Travaux, Bâtiments et Voirie

a) Compte-rendu de commission/Informations diverses :

- La modification du parking Rue de la Velle/RD1005 est terminée. Les retours des utilisateurs sont positifs. Un fourreau en attente a été prévu ce qui permettra d'installer facilement des bornes de recharge pour véhicules électriques si la commune le souhaite. L'éclairage public est en cours d'étude avec le SIEA. M. le Maire précise qu'un contrôle régulier se fait afin de déterminer si ce parking ne sert pas à des véhicules « tampon », auquel cas une partie en zone bleue sera envisagée. M. RIVIERE informe qu'une modification de la sortie côté RD1005 va être réalisée.
- Pour la maison Séniors, Monsieur le Maire a reçu la Semcoda et ICADE PROMOTION. La Semcoda ne peut pas répondre à ce dossier. Quant à la société ICADE, elle serait le promoteur et ferait appel à « Village d'Or » pour la gestion de cette résidence.
- M. le Maire informe que la date butoir du dépôt des projets de la nouvelle école, par les architectes, a été fixée au 30 septembre. Le jury se réunira le 2 novembre pour les étudier.
- Des propositions de modification et de rénovation de l'éclairage public ont été demandées au SIEA ; ces dossiers devraient arriver très prochainement. La commune attend les directives du gouvernement relatives à la réduction de la consommation d'énergie. M. le Maire demande à MM MAKHLOUF et FERNANDEZ de se renseigner sur les possibilités de se désengager du SIEA et d'évaluer les avantages et inconvénients de cette option.
- Les travaux de génie civil concernant les bornes de recharge pour véhicules électriques ne sont toujours pas terminés et il est difficile d'obtenir des réponses.
- Concernant la Résidence Séniors, M. le Maire informe qu'il a été nécessaire de modifier l'acte de donation afin de respecter l'OAP du PLUiH. Ce qui a été fait chez le notaire. Pour le projet, il a été demandé au promoteur de revoir la typologie des logements pour éviter les F4.
- M. RIVIERE informe que les travaux de réfection de chaussées se poursuivent.
- Mme GROSROYAT demande la possibilité de matérialiser un passage « piétons » à l'intersection de la Vie de Vaise et de la RD1005. M. GUYONDET s'interroge et craint que cela occasionne des difficultés de circulation étant donné la présence toute proche de feux de circulation.

6°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

a) Informations diverses :

- M. le Maire rappelle que le directeur du centre de loisirs a officiellement annoncé son départ. Son remplacement pose quelques problèmes. En effet son adjointe n'ayant pas le bon diplôme, Jeunesse et Sports a refusé d'accorder une dérogation en raison du nombre d'enfants. Deux options sont possibles, à savoir passer le BPJEPS pour un coût de 7000 € soit faire une VAE (validation des Acquis et des Expériences) pour un coût d'environ 1000 €. Cette 2^{ème} option sera très certainement retenue. Toutefois, il faudra penser à remplacer cette adjointe si elle est nommée sur le poste de directeur. En attendant, Jeunesse et Sports a accordé une dérogation pour cette année scolaire.
- Concernant la cantine, le modulaire a permis de créer une extension de 60m². Toutefois, M. le Maire s'est rendu sur place le jour de la rentrée et a remarqué que ce n'était pas au niveau de la surface de la cantine qu'il y avait un problème mais plutôt au niveau du service. M. BILLARD répond que cela venait du fait qu'il s'agissait de la rentrée scolaire et que tout le personnel n'était pas présent ce qui a perturbé la mise en route. M. le Maire rappelle que des impayés perdurent et souhaiterait que les sanctions annoncées soient appliquées.
- La rentrée scolaire s'est bien déroulée, 330 enfants ont pris le chemin de l'école et l'ouverture du 12^{ème} classe a été accordée 2 jours avant. Malgré ce délai très court, la salle a pu être aménagée en partie, le reste du matériel suivra.
- Il est rappelé que la bibliothèque est occupée par le centre de loisirs, elle ne fonctionnera donc pas pendant encore plusieurs années. La directrice de l'école souhaite qu'une « mini bibliothèque » soit installée au sein de l'école pour les élèves. Un point sera fait avec les bénévoles.

b) PV du conseil d'école du 5/7/2022 : diffusé aux conseillers

7°) Commission Informatique – CLAC

- a) INFORMATIQUE =
 - Les TNI ont été installés. Le groupe scolaire rencontre des difficultés de réseau et Mme GROSROYAT regrette que les délais d'intervention de SI2A soient longs. M. MAKHLOUF indique que le contrat stipule que des délais d'intervention rapides sont convenus en cas d'urgence. La société SI2A va être contactée.
- b) CLAC = compte-rendu / informations diverses :
 - La fête de la mi-août a rassemblé 250 personnes ce qui réjouit la commission. Cette manifestation a été un grand moment de convivialité et très appréciée. La commission remercie tous les participants ainsi que ceux qui ont contribué à cette organisation.

M. le Maire regrette que les associations segnerandes n'aient pas participé à cette organisation ce qui leur aurait permis une rentrée d'argent. Il demande s'il est possible de connaître le montant de la recette du restaurateur. Il regrette également que cette fête ne se soit pas faite à l'Espace de Vaise. Mme GROSROYAT précise que la salle n'était d'une part pas disponible et que le cœur de village correspondait mieux à l'esprit souhaité. Elle précise également que les associations ont été contactées mais qu'aucune n'a accepté de s'engager.

Mme GERVIER précise que le but n'était pas de faire de l'argent mais de relancer une traditionnelle fête de village.

Mme GROSROYAT indique que toutes les remarques reçues après la manifestation auraient été les bienvenues au moment de l'organisation. Elle regrette également que peu de conseillers aient répondu à sa demande d'aide. En tout état de cause, de nombreux messages de participants ont été envoyés notamment sur les réseaux sociaux, indiquant qu'ils avaient passé une excellente soirée.
 - Les prochaines manifestations programmées sont le vide-maison le 25 septembre prochain, la vente de brioches et la cérémonie du 11 novembre.

8°) Affaires sociales et CCAS

- a) Informations diverses : Mme DE SAEVER rappelle qu'en raison de la dématérialisation des commissions, les échanges sur les attributions de logements sont devenus plus difficiles.

9°) Ecologie – Citoyenneté

- a) ECOLOGIE : compte-rendu de commission/Informations diverses : 2 badges gratuits vont être fournis à la commune pour les dépôts sauvages.

Le nettoyage du village sera désormais géré par la commission Ecologie ; il est prévu en novembre. Un nettoyage de la rivière est également à l'étude.

Le dossier « voisins vigilants » va être relancé mais pour l'instant il n'y a toujours pas de gendarme référent.
- b) CITOYENNETE : rien à signaler de particulier.

10°) Communauté d'agglomération

- a) Compte-rendu du conseil communautaire du 12/07/2022 : le compte-rendu sera transmis aux conseillers.
- b) Compte-rendu des différentes commissions :
 - Cadre de vie
 - Régie Eaux Gessiennes

11°) Questions/informations diverses

- M. le Maire rappelle que la Préfecture ne délivrera pas d'avis d'expulsion pour les squatteurs car la résidence occupée n'est pas considérée comme résidence principale du propriétaire.
- M. MAKHLOUF indique qu'il serait souhaitable que la commission Scolaire se réunisse plus régulièrement, précisant que la dernière date du mois de mai. Une réunion sera programmée en octobre.

Le prochain conseil ordinaire aura lieu le Mardi 4 octobre 2022 à 19h, salle des associations.